



LABEL DE QUALITE - QUALIOPi

Qualité des formations au sein des écoles de conduite

AUTO ECOLE TEAM CONDUITE

111 avenue Verdier 92120 MONTROUGE

N° Siret : 839 797 644 00011

N° d'Agrément: E2009200100



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire1/4

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

□ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

□ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

□ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

Déroulement de la formation

□ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

Déroulement de l'examen théorique

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



1.3 : REGLEMENT INTERIEUR 1/5

Afin que votre formation se déroule dans de bonnes conditions, certaines règles sont à respecter. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l'établissement

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

Non-paiement

Attitude empêchant le bon déroulement de la formation.

En cas de non-respect ou d'insulte de la part d'un élève, à l'encontre du personnel enseignant ou du secrétariat, la Direction déposera une plainte et le contrat de formation sera immédiatement rompu.



1.3: REGLEMENT INTERIEUR 2/5

INSCRIPTION – DOSSIERS ADMINISTRATIFS -

L'élève est tenu de communiquer toutes les données, et les papiers administratifs demandés le concernant dans les meilleurs délais afin de permettre au secrétariat d'établir le dossier sous ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Le secrétariat pourra établir le dossier sous ANTS à la condition qu'il soit en possession de tous les documents.

Dans le cas contraire, tout retard dans le traitement de son dossier par l'Administration ne pourra être reproché à l'auto-école.

En cas de changement le concernant (modification du nom de famille, changement d'adresse et de numéro de téléphone), l'élève doit le signaler et fournir tout document justificatif au secrétariat afin que celui-ci effectue les modifications sur le dossier.

COURS DE CODE

Un boîtier est prêté à l'élève à chaque séance de code, il doit être restitué à la fin du cours.

En cas de casse ou de perte de celui-ci, l'élève se verra facturer la somme de 200 euros TTC.



1.3: REGLEMENT INTERIEUR 3/5

HORAIRES COURS DE CODE

	Matin	Après-midi
Lundi à Vendredi	11H00 – 13H00	14H00 – 19H00
Samedi	11h00 – 13H00	

SALLE DE CODE

Etre ponctuel aux séances de code.

Personne n'est admis en salle de cours après le démarrage de la séance.

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la séance de code.

Si un élève sort avant la fin de la séance de code, ses résultats ne seront pas pris en compte pour le calcul de sa moyenne.

Eteindre systématiquement votre téléphone portable quand vous entrez dans la salle de code.

Aucune boisson et nourriture ne sont admises en salle de code.

Respecter le matériel et les locaux.

Respecter les autres élèves, ne pas parler pendant les cours.

Seuls les élèves inscrits à l'auto-école sont autorisés à entrer en salle de code.



1.3: REGLEMENT INTERIEUR 4/5

EXAMEN DE CODE

Selon les contrats, le forfait code est limité à 12 mois .

Afin d'être en mesure de réussir l'examen du code de la route, il est fortement conseillé d'apprendre son livre de code.

De venir aux séances de code le plus souvent possible afin d'être présenté à l'examen théorique avant la fin du forfait code.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos résultats sur les supports en ligne ne constituent pas une raison suffisante pour exiger de votre auto-école une présentation à l'examen. Votre moniteur est seul juge de votre niveau, et lui seul peut définir le moment où vous êtes prêt à être présenté à l'examen.

EVALUATION DE CONDUITE

Le nombre de leçons de conduite préconisée à l'issue de l'évaluation correspond, la plupart du temps, au nombre de leçons dont l'élève aura besoin pour sa formation. Il est donc conseillé à l'élève de prévoir le budget pour la formation complémentaire. (Les élèves ne passant que l'examen théorique ne sont pas concernés par cette évaluation).

RESERVATION COURS DE CONDUITE

Les réservations des leçons de conduite se font au bureau.

L'auto-école décline toute responsabilité en cas d'oubli de la part de l'élève.

Le livret d'apprentissage sera remis à l'élève lors de sa première leçon ou de la prise du premier rendez-vous.

L'élève doit obligatoirement noter ses leçons sur son livret d'apprentissage, celui-ci doit être tenu à jour et être impérativement amené à chaque leçon de conduite.

En cas de perte du livret d'apprentissage, le remplacement de celui-ci sera facturé selon le tarif en vigueur.



1.3: REGLEMENT INTERIEUR 5/5

ANNULATION COURS DE CONDUITE

Pour annuler une leçon de conduite, l'élève doit appeler au secrétariat , 48 heures avant sa leçon.

Dans le cas contraire, la ou les leçons seront facturées.

L'auto-école se réserve le droit d'annuler les leçons de conduite sans préavis.

LA FORMATION ET LES EPREUVES

Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique, il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.

En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée de l'élève en fonction des objectifs visés.

Afin d'être présenté à l'examen pratique, chaque élève devra réussir un examen blanc .

Si l'examen blanc est **défavorable**, il sera conseillé à l'élève de poursuivre la formation avec son moniteur avant de tenter sa chance pour un deuxième examen blanc.

Si l'examen blanc est **favorable**, l'élève sera convoqué à l'examen pratique du permis de conduire (un nombre de leçons complémentaires sera demandé si nécessaire).

Si à l'issue d'un examen blanc, l'élève décide d'être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, malgré un avis défavorable de l'auto-école, l'élève sera présenté contre la signature d'une décharge.

Dans ce cas, si le résultat est défavorable, l'élève ne pourra pas demander sa réinscription.

Les places d'examen sont attribuées par la Préfecture.

L'élève ne pourra choisir ni la date ni l'heure de l'examen

La Préfecture octroie une seule place d'examen pratique à chaque élève.

L'établissement a, vis-à-vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

TENUE VESTIMENTAIRE : Tenue correcte exigée et prévoir des talons plats.



1.6: Nos RDV Post Permis

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes



1.7: Valorisation de la formation AAC

Pourquoi choisir l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

- Un taux de réussite à l'examen supérieur à l'apprentissage traditionnel
- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Cumul de points plus avantageux (3 points par année sur 2 ans au lieu de 2 sur 3ans)
- Assurance moins cher
- **ET SURTOUT les statistiques témoignent de 4X moins d'accidents**



2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée d'environ 50 à 60 min va être réalisé sur simulateur.

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
 - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
 - vos compétences psychomotrices ;
 - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

IPBASE Bilan de l'évaluation de départ
Réalisée le 09/04/2021 pour Nimrod Albert Filipe

TEAM CONDUITE DU RER Nimrod Albert Filipe
02/12/2002

94470 BOISSY STR LEGER
0682791291

IPSR	pts acquis	pts perdus
POSSIBILITES - CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES	1/11	3/3
Habileté	1/5	
Notions sur démarrer, passer les vitesses, s'arrêter	0/6	3/3
CAPACITES A COMPRENDRE ET SAVOIR FAIRE	5/9	
Compréhension et mémorisation	0/1	
Compréhension des situations	1/4	
Notions sur les procédures de sécurité	1/1	
Autoévaluation	3/3	
MOTIVATIONS ET EMOTIVITE	6/6	0/6
Plaisir d'apprendre à conduire	4/4	0/4
Réaction à l'échec	1/1	0/1
Facilité pour apprendre - Evaluation de soi	1/1	0/1
INDICES MONTRANT LA VOLONTE	2/6	0/2
Ressent sur sa conduite	0/2	
Motivation pour l'apprentissage	1/1	0/1
Pugnacité	0/2	
Implication - évolutions de l'apprentissage	1/1	0/1
PERCEPTION - EVALUATION - DECISIONS	5/24	14/21
Perception des indices	1/7	5/7
Sélection des indices	1/3	1/3
Anticipation	0/2	2/2
Evaluation de la vitesse et des distances	0/2	
Décision	2/3	6/8
Appréciation de l'environnement	0/1	
Temps de réaction et application	1/1	0/1
CONCENTRATION ET MEMORISATION DES APPRENTISSAGES	1/4	2/4
TOTAL	20/60	19/36

Groupe de résultat : 5
Volume horaire estimé : plus de 40 heures

Fait le 09/04/21 en deux exemplaires dont un pour l'élève

Cachet de l'auto-école Signature du formateur Signature de l'élève Signature des parents (pour les mineurs)

AUTO ECOLE TEAM CONDUITE



3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivi par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...



3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignant

Les thèmes abordent l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Un inscription en amont est préférable;

HORAIRES DES COURS THEORIQUES

	MARDI & JEUDI
Horaires	18H à 19H



3.1: Modalité d'organisation des formations

PRATIQUE

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions,dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu tous les jours de 8 à 21H

